

## ÉDITO

Lors du Comité Social et Économique Central de mai 2021, le nouveau directeur général d'AXA France, Patrick Cohen, a réalisé sa première intervention devant les élus.

Il a adopté une attitude devenue rare, car dénuée d'arrogance et de fausse complicité, tout en affichant de la modestie par rapport à sa propre connaissance des sujets, et en admettant parfois des erreurs dans le passé!

Selon lui, la performance et la stratégie ne sont rien sans l'engagement des salariés. Il s'est engagé à prendre le temps d'aller à leur rencontre et à travailler sur la simplification pour atténuer la lourdeur dans l'organisation en raison de lignes hiérarchiques complexes. L'un de ses objectifs consiste à remettre du mouvement et de l'agilité tout en expliquant les enjeux aux salariés.

Toujours selon cette nouvelle direction, le rôle des managers consiste à comprendre et prendre les mesures nécessaires pour gagner la confiance du client et du salarié.

Le programme est donc vaste et la méthode est charmeuse ! Espérons que ces engagements solennels ne constituent pas une promesse à nous dire plus tard qu'ils ne pourront malheureusement pas être respectés en raison de contraintes imprévues (bien entendu, nous ne le pensons pas).

L'UDPA veillera à ce que les paroles se traduisent dans les actes.

Christophe Bezault  
Délégué Syndical Central



## Axa en-dessous de la réglementation

### L'UDPA ALERTE !

**L'entreprise est en-dessous de la réglementation en matière de visites d'information et de prévention qui impose une visite tous les 5 ans.**

L'UDPA, par un préalable au CSE APIE de mai, a interpellé la Direction sur le bilan des Visites d'Information et de Prévention (VIP), notamment sur les sites de province.

Plus de 50% des salariés APIE travaillent sur des sites de province et L'UDPA constatait que sur ces sites le nombre de VIP était ridiculement bas et très loin de la visite tous les 5 ans (délai maximum entre 2 visites) exigée par le Code du Travail.

A titre d'exemple prenons les chiffres de VIP de la région Ouest, sachant que nous retrouvons cette problématique sur d'autres sites Axa France :

- **Angers**, sur un effectif moyen de 248 salariés, seulement 28 Visites d'Information et de Prévention ont été effectuées par le médecin du travail sur les 3 dernières années, soit en moyenne 9 visites par an !
- **Isneauville**, sur un effectif moyen de 331 salariés, on dénombre seulement 7 VIP au cours des 3 dernières années, soit 2,33 visites en moyenne par an.

Pour Balma, Pessac, Lyon, Marseille la situation est très légèrement meilleure mais sur les sites Axa France nous sommes très loin du seuil de réglementation. L'UDPA ne pouvait pas rester silencieux sur ce dossier.

### CE QUE L'UDPA A OBTENU :

La Direction a convenu que L'UDPA avait raison et s'est engagée à mettre en place, avec l'aide d'un cabinet extérieur, un suivi des salariés de tous les sites d'AXA France.

Il aura fallu 3 ans de pugnacité de L'UDPA, mais cette dernière a payé, et L'UDPA restera très vigilante sur le suivi des salariés et de leurs VIP.

En revanche, L'UDPA regrette que cette mission soit confié à un prestataire extérieur, ce qui illustre bien l'appauvrissement des moyens RH régionaux.



# L'avenir du monde du travail s'écrit RSE

## LES REVENDICATIONS DE L'UDPA

Abordant des thèmes aussi importants et variés que la gouvernance, l'environnement, la participation des salariés ou la diversité, la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) s'impose partout dans le monde du travail comme un sujet essentiel pour notre génération et pour les suivantes, mais aussi comme une formidable opportunité de renouvellement du débat.

Au travers de ce nouveau prisme, toutes les dimensions de l'entreprise considérée comme un « *objet social étendu* » font l'objet d'une remise en question.

Engagée dans ce débat RSE depuis l'origine, l'UDPA a constitué un groupe de travail dont la mission consiste à produire un programme et une réflexion sur les axes RSE qu'elle pense nécessaires à mettre en œuvre en priorité.

Les enjeux de la RSE et nos revendications associées vous seront présentées dans nos prochaines communications.



Un de vos élus **UDPA Fernando JORGE** participe activement à ce groupe de travail, étant impliqué dans toutes les problématiques discutées, avec une contribution spécifique sur les questions liées aux investissements d'AXA – qu'il s'agisse des investissements faits par AXA et de ceux que la société propose à ses clients.

## Bon à Savoir!

### NE PERDEZ PAS VOS DROITS INDIVIDUELS À FORMATION !

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2021** pour transférer vos heures de DIF sur le CPF (compte personnel de formation), **sinon, ils seront perdus.**

Rendez-vous sur le site

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Un emplacement est réservé pour un justificatif sous la forme du bulletin de salaire de décembre 2014 ou de l'attestation dans Pléiades > Mes documents dématérialisés > cliquer sur l'icône « Carrière/Contrat » Le document se situe dans la section « Formation »



Vous avez des questions, contactez vos élus UDPA-UNSA sur [service.udpa@axa.fr](mailto:service.udpa@axa.fr)

# Les nouvelles règles du congé paternité

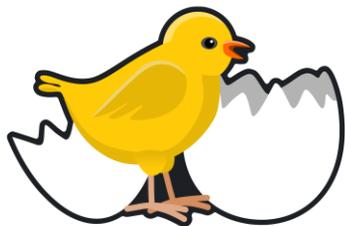
## L'UDPA VOUS DIT TOUT

Le gouvernement a étendu le nombre jours de congé paternité et d'accueil d'enfant de 11 à 25. Or, depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2017, l'ensemble des salariés du groupe AXA bénéficiaient déjà de cet avantage social**, leur permettant d'assurer sereinement le rôle de père\* ou de co-parent.

L'UDPA demandera à AXA de se mettre en conformité avec les nouvelles disposition légales sur les périodes de congés, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Ce qui va changer :

- le nombre de jours,
- le fait qu'ils sont maintenant fractionnables en 2 périodes distinctes,
- la possibilité de les prendre dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant,



C'est-à-dire :

- 1 période **obligatoire de 4 jours** calendaires prise **immédiatement** après le congé de naissance de 3 jours, ce qui conduit à une **prise obligatoire de 7 jours**,
- 1 période de **21 jours calendaires** (ou 25 jours en cas de naissances multiples) pouvant être pris ultérieurement et **fractionnable en 2 périodes d'une durée minimale de 5 jours**.

\* Vous êtes le père ou, lorsque le père de l'enfant n'exerce pas son droit, le conjoint de la mère ou la personne liée à elle par un PACS ou vivant maritalement avec elle.

**Le congé supplémentaire en cas d'hospitalisation du nouveau né**, immédiatement après sa naissance dans une unité de soins spécialisée (néonatalogie). Un droit à congés supplémentaire sera accordé pendant la période d'hospitalisation de l'enfant dans la limite de 30 jours calendaires consécutifs et sur justificatifs adressé à [servicecellulemaladie@axa.fr](mailto:servicecellulemaladie@axa.fr), et information de votre manager.

Concernant le congé paternité et l'homoparentalité, seuls les couples de femmes, mariées ou pacsées, bénéficient du congé « paternité » et les couples d'hommes, mariés ou pacsés en sont toujours exclus puisque les nouvelles dispositions légales n'ont pas modifiées ce point.

AXA accorde des mesures dérogatoires pour attribuer le même nombre de jours aux couples homosexuels et **L'UDPA** demande à la direction d'AXA d'accorder des mesures dérogatoires du fait de la carence des nouvelles dispositions légales. En tout état de cause, L'UDPA vous accompagnera dans vos demandes.

Si besoin contactez un(e) élu(e) **UDPA**, toujours à vos cotés ou l'équipe Diversité et Inclusion ([sonia.dutot@axa.fr](mailto:sonia.dutot@axa.fr)).



## VOS ÉLUS UDPA RÉPONDENT À VOS QUESTIONS.

Hassan AKID	51 99 54	Sophie DUMAS	52 87 35	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 52 02
Gilles BARY	54 48 02	Bruno GAY	51 98 22	Jean-Marc PAGAU	52 87 81
Christophe BEZAULT	54 14 23	Sylvaine HARDY	07 80 97 65 88	René-Hubert PURSEIGLE	54 14 96
Façois BLANCHECOTTE	06 19 11 87 43	Yassine KHESSOUMA	58 96 82	Françoise SALA	58 46 33
Xavier BOULLY	06 40 46 29 16	Anne Charlotte LAUMONIER	06 07 56 95 64	Giulia SCHUMACHER	06 76 71 38 06
Yves BRETEL	56 05 45	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Moussa TOURE	51 17 32
Pierre CLERC	56 05 15	Marie Laure MARCHAND	06 88 53 25 47	Jean Pierre VASSARD	52 72 29
Michel COLIN	01 47 74 02 19	Corinne MARZOLF	57 52 76		
Patricia DUMAS	51 06 92	Katy NATIVEL	02 62 30 83 39		

**Pourquoi pas vous ?**